

# ACTU DU PRESIDENT N°39 MARS 2019

p.saintmacary@unc.fr

*La lettre du président – général de l'UNC*

*« L'avenir en confiance »*



## LE MOT DU PRESIDENT

### Qui veut tuer l'UNC ?

Des témoignages, trop fréquents, parviennent au siège national concernant des jeunes ou de moins jeunes OPEX qui découvrent, par *La Voix du combattant* ou par internet, notre association dans leur département. Ils souhaitent la connaître mieux et ils seraient intéressés à adhérer mais ils se heurtent à des difficultés étonnantes qui les font renoncer !

Quelques exemples reçus : Ils écrivent au siège départemental et n'ont pas de réponse ... ils téléphonent et tombent sur des « irresponsables » qui leur font comprendre que les vrais combattants ce sont les appelés d'AFN ... certains leur affirment même « *qu'ils veulent rester entre eux et n'ont pas besoin des engagés (sic !)* » ... bref un tissu de préjugés indignes de la part d'anciens combattants. Ce sont souvent les mêmes présidents de l'UNC que j'entends parfois se plaindre que « *les jeunes ne sont pas intéressés, qu'ils vont dans leurs amicales* ». Tous les motifs sont bons ... pour ne rien faire et se lamenter du décès ou de la maladie de leurs adhérents. Bref c'est tellement « agréable » de pratiquer l'égoïsme générationnel mais cela n'a rien à voir avec les valeurs et l'héritage que nous prétendons perpétuer. Ceux qui sont fatigués, ou désabusés, portent une grande responsabilité dans ce désintérêt pour notre association car, la relève existe, elle ne demande qu'à être informée et séduite. Chaque année, plus de 15 000 hommes ou femmes quittent l'institution militaire et la presque totalité sont anciens combattants. Ils viennent dans vos villages, dans vos quartiers avec leur famille, à la retraite ou reconvertis dans une nouvelle profession.

Voici un signe qui, pourtant, démontre que certains présidents savent être efficaces : nous franchissons, si tout le monde s'y met, la barre de 10 000 OPEX à l'UNC (5 300 il y a 3 ans !) avant la fin de l'année sur un total national de 180 000 cartes ou titres OPEX délivrés par l'ONACVG. Nous devrions déjà en avoir 50 000 !

Montrons-leur ce que signifie la solidarité combattante, le vrai visage d'une association dynamique, intergénérationnelle, fière de son passé mais résolument tournée vers l'avenir, avec notamment des dépliants de qualité ou au moins d'actualité. Quelle grande tristesse de voir encore des cartes, du papier à lettre, des affiches marquées UNC-AFN qui semblent accréditer une adhésion impossible à toute recrue OPEX ou Soldat de France qui ne se sent pas attendue. Organisons des manifestations de cohésion où toutes les générations peuvent être intéressées. Si une unité militaire est implantée dans la ville, multiplions les contacts, notre présence dans les rencontres sportives, dans les événements heureux ou malheureux que traversent le régiment ou la base. *La Voix du combattant* est un vecteur de communication précieux car, toutes les générations, y compris les unités actuelles, sont présentées et valorisées, la mémoire des anciens également. Rares sont ceux qui dans les pages régionales racontent leurs rencontres avec les unités et les amicales locales, des voyages de mémoire avec

des jeunes, des opérations caritatives avec des blessés OPEX bien plus enrichissantes que les sempiternels compte rendus de conseils d'administrations, de banquets ou d'excursions entre « vieux » Les avis mortuaires n'auront que plus de valeur si, à côté, nous mentionnons les nouveaux arrivants des deux composantes OPEX et Soldats de France.

Tout cela ne doit pas rester au niveau des incantations mais se traduire rapidement dans la réalité. Pour cela nous avons créé un groupe de travail « Avenir de l'UNC » qui nous éclaire et nous guide. Profitons-en et apportons-lui notre coopération. Notre meilleur indicateur sur la vitalité de l'association est le nombre d'adhérents nouveaux avec une répartition harmonieuse des différentes composantes. Les anciens ont besoin des jeunes (exemple : carte 62-64 obtenue, mémoire de leur combat en AFN défendue), les Soldats de France, qui ne sont pas reconnus par l'ONACVG, ont besoin des OPEX qui ont le « label anciens combattants ». Tout déséquilibre entre les composantes à l'avenir serait préjudiciable alors que la synergie s'avère un atout pour les deux.

Bon courage et confiance en l'avenir. L'UNC nous survivra mais que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Pierre SAINT-MACARY

## EPHEMERIDE

- ⇒ **Samedi 16 février** : 14h30, après-midi du Livre au lycée Victor Duruy à Paris. Belle manifestation un peu perturbée par la présence de « gilets jaunes » dans le voisinage !
- ⇒ **Mercredi 20 février** : 20h00, projection du film « Hélie de Saint-Marc, témoin du siècle » à l'École militaire. Une magnifique réalisation en DVD, soutenue par l'UNC, avec la participation de Jean Piat. Trois amphis de l'École militaire remplis, un immense succès pour ce grand soldat !
- ⇒ **Mardi 26 février** : réunion technique pré CA ONACVG.
- ⇒ **Mardi 5 mars** : réunion du comité national d'entente, en présence de la secrétaire d'État qui est venue présenter le Service civique universel.
- ⇒ **Jedi 7 mars** : commission des affaires générales et financières à l'ONACVG puis commission Mémoire et solidarité.
- ⇒ **Mardi 12 mars** : audition au Sénat.

## AGENDA

- **Jedi 21 mars** : session plénière du CA ONACVG.
- **Samedi 23 mars** : présence au congrès départemental de l'UNC 33.
- **Dimanche 24 mars** : présence au congrès départemental de l'UNC 64 (Basque).
- **Mercredi 27 mars** : signature d'une convention d'affiliation avec la Fédération nationale des Amicales de chasseurs à Pied Alpains et Mécanisés.
- **Jedi 28 mars** : commission nationale de législation.
- **Vendredi 29 mars** : réunion du bureau national.
- **Lundi 1<sup>er</sup> avril** : concert caritatif du Gouverneur militaire de Paris.
- **Mercredi 3 avril** : réception de l'association des villes marraines à l'hôtel national des Invalides.
- **Jedi 4 avril** : réunion du G12.
- **Vendredi 5 avril** : conseil d'administration de la CNAD.
- **Mercredi 10 avril** : comité de rédaction de *La Voix du Combattant*.
- **Jedi 11 avril** : réunion de la commission nationale d'action sociale et de solidarité et de la commission « recrutement ».
- **Vendredi 12 avril** : conseil d'administration national.

## ACTUALITES

### ➔ Groupes de travail au sein du G12.

Lors de la réunion d'échange avec les représentants des principales associations d'anciens combattants et de mémoire, le 5 février dernier, madame la secrétaire d'État a annoncé reconduire la constitution de trois groupes de travail sous la présidence de son directeur de cabinet. L'enjeu de ces réunions est déterminant. C'est dans le cadre de ces groupes de travail que l'argumentation concernant la carte 62-64 a pu être développée et l'emporter définitivement en 2018.

Les réunions de ces groupes de travail ont débuté le 5 mars dernier et doivent se prolonger jusque fin mai 2019. Au sein de ces trois groupes, l'UNC est représentée par un ou plusieurs membre(s) titulaire(s) et un suppléant, choisis parmi les administrateurs nationaux.

**1<sup>er</sup> groupe - Droit à réparation et PMI.** Titulaire : Oswald Calegari, président de l'UNC 88, vice-président national. Suppléant : Alain Guth, président de l'UNC 68, secrétaire-général et président de la commission nationale de législation.

**2<sup>e</sup> groupe - Mémoire et reconnaissance.** Titulaires : Pierre Saint-Macary, UNC 66, président national ; Patrice Hébuterne, président de l'UNC 14, vice-président national et Hervé Longuet, UNC 78, administrateur national. Suppléant : Oswald Calegari, président de l'UNC 88, vice-président national.

**3<sup>e</sup> groupe - Blessés, invalides et veuves.** Titulaires : Georges Lebel, UNC 15, administrateur national et Anne-Marie Heitzler, UNC 13, administratrice nationale, présidente de la commission AEVOG. Suppléant : Pierre Saint-Macary, UNC 66, président national.

Un compte-rendu complet du travail de ces groupes sera présenté à l'issue.

### ➔ Groupe de travail du comité de liaison Défense-MEDEF

Ce groupe de travail, réunissant des employeurs, des représentants institutionnels et des membres d'associations réfléchit notamment aux problématiques de reconversion et aux solutions à mettre en œuvre pour améliorer le soutien des blessés. Depuis peu, l'UNC est représentée au sein de ce comité par Georges Lebel, administrateur national, contribuant ainsi à impliquer l'UNC dans un domaine où elle a tant fait depuis sa fondation.



La dernière réunion de ce groupe de travail, était consacrée à la blessure psychologique qui concerne 4 à 6 % des soldats exposés aux combats. Dans ce domaine, de nombreuses associations départementales UNC sont particulièrement impliquées à l'instar notamment (mais ce n'est pas la seule !) de l'UNC 37 qui, depuis 5 ans, répartit chaque année 3 000 € aux blessés de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air, tout en participant à l'organisation de concert de bienfaisance.

### ➔ Réunion des associations affiliées

Le 24 avril prochain, l'UNC réunira à son siège national à Paris, les présidents ou représentants de toutes les associations affiliées à l'UNC pour une réunion d'information et d'échanges. C'est une « première » pour l'UNC et ces associations. Opportunité de rappeler l'intérêt pour une association de s'affilier à l'UNC.

L'UNC, dès sa fondation, entreprend de fédérer autour d'elles d'autres associations qui partagent des objectifs similaires voire complémentaires, notamment dans la défense des intérêts moraux, sociaux et matériels des anciens combattants et victimes de guerre, la perpétuation du souvenir, de l'honneur de tous les combattants morts pour la France et en service commandé, la solidarité.

#### ◆ PROPOSITIONS DE L'UNC

Cette coopération se concrétise d'abord par des échanges réguliers d'informations et une concertation permanente selon des modalités arrêtées entre l'UNC et chaque association.

De plus, l'UNC met à la disposition des associations affiliées les services de son siège national :

➔ **Service juridique** pour tout ce qui concerne les questions de législation combattante.

➔ **Service « chancellerie »** pour accompagner et défendre les dossiers d'admission et de promotion dans les ordres nationaux.

➔ Elle leur offre la **possibilité de se domicilier** au siège national, 18 rue Vézelay et de bénéficier d'une **case pour recevoir le courrier**.

➔ Elle prête, en fonction des disponibilités des **salles pour se réunir** pendant les heures ouvrables.

➔ Elle protège les associations affiliées contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'ils causeraient à une personne physique ou morale (ou public) participant à une activité organisée par elle en leur étendant les garanties de son **assurance responsabilité civile**.

➔ Elle donne la possibilité aux adhérents des associations affiliées d'**être abonnés à La Voix du Combattant** aux mêmes conditions que ses propres adhérents.

➔ Elle propose aux associations affiliées la possibilité de s'exprimer dans les colonnes de **La Voix du Combattant**.

➔ Elle soutient au niveau national, notamment au sein du G12 ou devant les commissions parlementaires les « revendications » des associations affiliées.

☛ **DEMARCHES PRATIQUES :**

① Les associations intéressées négocient, avec l'administrateur désigné à cet effet, la rédaction d'un projet de convention.

② Le projet de convention est soumis à l'accord du conseil d'administration national de l'UNC.

③ Sous réserve de l'accord du conseil d'administration national de l'UNC, la convention est signée par les deux présidents d'associations et entre sans délai en action.

☛ **REMARQUE :** Une convention d'affiliation peut être signée soit au niveau national, soit au niveau départemental.

## 🔗 **Protection des drapeaux d'associations d'anciens combattants**

Dans le cadre de l'examen d'une proposition de loi relative à l'interdiction de la vente des drapeaux des associations d'anciens combattants et à leur protection, le président de l'UNC a été auditionné le mardi 12 mars au Sénat (commission des affaires sociales). Fort de l'avis d'un certain nombre de présidents qu'il avait sollicités, le président a développé et défendu les points suivants :

En tout état de cause, l'UNC est tout à fait favorable à ce que des dispositions législatives interdisent la vente des drapeaux des associations d'anciens combattants afin d'éviter tout dévoiement, manipulation et autres ... En revanche, l'UNC s'oppose à ce que les drapeaux de ses associations puissent être gérés par une autre association sans qu'une autorisation (avec convention) soit donnée par le président local ou départemental de l'UNC. En cas de dissolution d'une association, la dévolution de ses biens dont notamment son drapeau, est prévue dans ses statuts. A défaut, l'association départementale ou le siège national sont en mesure d'accueillir le drapeau où il sera conservé avec la dignité qui convient.



Codifier le devenir des drapeaux par une loi ne constitue-t-il pas une entorse à l'indépendance du monde l'associatif ? Il importe de préciser qu'un porte-drapeau n'est pas le propriétaire du drapeau, il n'a donc pas à décider de l'avenir de l'emblème qu'il porte !

**Document réservé à un usage interne**